

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°001/2020

Objet : Travaux de voirie intercommunaux « CR N° 18 à la VC N° 4»

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,

VU la demande de Monsieur Dany BOUHOURS, délégué de la voirie de la Communauté de Communes des Collines du Perche en date du 19 janvier 2020,

Considérant que des travaux de voirie doivent être réalisés du C.R. N° 18 La Vougrerie à la VC N° 4 La Maillardière à Sargé sur Braye concernant la réfection d'un pont.

Considérant que la circulation sera interdite pendant la durée des travaux.

Afin d'éviter tout accident aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera interdite du C.R. N° 18 la Vougrerie à la VC N° 4 La Maillardière en raison des travaux de voirie réfection d'un pont à compter du 22 janvier 2020 et ce pendant la durée du chantier.

Article 2 : La circulation sera interdite par panneaux B15/C18.

Article 3 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par la Communauté de Communes des Collines du Perche.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 21 janvier 2020

Le Maire

Jean LÉGER

